



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 271-21

—

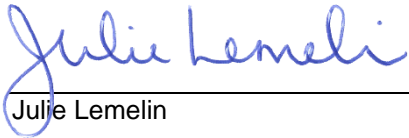
#### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSignée QUE :**

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 17 janvier 2022 a adopté le règlement numéro 271-21 concernant l'imposition du taux de taxes, des compensations et certaines modalités pour l'année 2022.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock, et ce, pendant les heures normales d'ouverture du bureau. Vous pouvez également consulter ce règlement en tout temps en vous rendant à la section appropriée sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante: [www.adstock.ca](http://www.adstock.ca).

Donné à Adstock, ce 25 janvier 2022.

La directrice générale,



---

Julie Lemelin